



## Enquêteur de la statistique publique agricole : fiche de poste



<b>Objectifs de la mission</b>	<b>Collecter des informations auprès des exploitants agricoles en face-à-face ou par téléphone</b> <b>S'assurer de la qualité des réponses</b> <b>Transmettre les données au service statistique de la DRAAF.</b>
<b>Description des tâches à exécuter</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• S'approprier les instructions relatives à l'enquête ;</li><li>• Participer à la formation organisée ;</li><li>• Prendre rendez-vous avec les exploitants ;</li><li>• Recueillir les informations sur ordinateur ;</li><li>• Vérifier la qualité et la cohérence des informations recueillies ;</li><li>• Transmettre les données par connexion internet ;</li><li>• En cas de difficulté, alerter le SRISE ;</li><li>• Établir un bilan de fin d'enquête.</li></ul>
<b>Collaboration</b>	Échanges fréquents avec les agents du pôle « Enquêtes » du SRISE ; Avec les exploitants agricoles.
<b>Compétences requises pour la mission</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Savoir s'organiser et s'adapter</li><li>- Être disponible ;</li><li>- Avoir le sens du contact ;</li><li>- Savoir écouter et communiquer ;</li><li>- Connaître le milieu agricole ;</li><li>- Connaître le secteur géographique ;</li><li>- Être discret et respecter la confidentialité des informations collectées ;</li><li>- Savoir utiliser un micro-ordinateur.</li></ul>
<b>Rémunération (brute)</b>	La rémunération est faite au questionnaire collecté. Son montant varie selon l'enquête et le mode de collecte. Il varie entre 30 et 40 € pour une enquête d'1h à 1h30 collectée par visite chez l'exploitant. Il est de 8,5 € pour une enquête de 15 à 20 minutes collectée par téléphone. Le nombre d'enquêtes à réaliser dépend des disponibilités de l'enquêteur et de la localisation des exploitations à enquêter. Une zone d'intervention dans un rayon de 30 km autour du domicile de l'enquêteur est privilégiée.
<b>Contrat de travail</b>	Une décision d'engagement est établie pour chaque enquête. Elle couvre la période de collecte qui varie en général de 15 jours à deux mois.
<b>Moyens nécessaires</b>	L'enquêteur doit être titulaire du permis de conduire et disposer d'un véhicule pour réaliser ses déplacements. Il doit disposer d'une ligne téléphonique fixe avec une connexion internet et d'un téléphone portable.
<b>Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter</b> Patricia JEAN , responsable du Pôle Enquêtes - Tel : 02.72.74.72.47 Stéphane PATISSIER - Tel : 02.72.74.72.67	
<b>Pour poser votre candidature</b> , merci d'adresser votre CV et votre lettre de motivation <ul style="list-style-type: none"><li>• par courriel au : <a href="mailto:rise.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr">rise.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr</a></li><li>• ou par voie postale à l'adresse suivante : DRAAF des Pays de la Loire, à l'attention du SRISE 5 rue Françoise Giroud CS 67516 44275 Nantes cedex 2</li></ul>	
<b>Date limite de dépôt des candidatures : vendredi 22 décembre 2017</b>	